



Réunion du 08 Octobre 2024 au siège du District de Football de la Haute-Vienne

PV N. 6

PRESIDENT : M. Guilhem LIOBET.

PRESENTS : MM Corentin COUTURAUD - Patrice LAMOTHE - Alexandre DUFFOSSET - Olivier FRACHET .

ABSENTE : MME Cynthia SCHRECK .

EXCUSE : MR Nicolas RUAUD.

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la commission d'appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification en application de l'article 30 des règlements généraux de la L.F.N.A et 188 à 190 des règlements généraux de la FFF.

Ce délai est réduit à 2 jours pour les matches de Coupe et Challenge ainsi que lors des dernières journées de championnat (Art 30 des règlements de la L.F.N.A) toujours selon les dispositions des articles 188 et 190 des règlements généraux de la F.F.F.

La commission rappelle à toutes les équipes que l'utilisation de la FMI est obligatoire pour vos feuilles de matchs ainsi que la mise en place du carton vert attitude + .

Seuls les joueurs avec des licences valides sont autorisés à figurer sur la feuille de match et donc à participer aux rencontres de championnat.

La commission rappelle également que les frais d'arbitrage sont prélevés automatiquement et que vous ne devez donc pas régler les frais d'arbitrage directement à l'arbitre.

La commission rappelle que les changements de date, lieu et heure des rencontres ne se négocient pas de club à club mais se demandent à la commission au minimum 7 jours avant la rencontre. Merci d'en tenir compte sous peine de voir un veto de la commission.

Dans le cadre d'un forfait survenant le Week-End , il est rappelé que le club doit mettre en copie du mail son adversaire et contacter la commission d'arbitrage au 06 24 69 13 84.

COMPETITIONS U 17

► **U17 D2 poule B**

- Match N°51835.1 entre US Beaune les Mines 2 et JA Isle 3 du 09/11/24 à 15H30 :

La rencontre initialement prévue le **09/11/24** se jouera le **04/01/25** toujours à la même heure.
La JA Isle 3 à une autre rencontre de championnat prévue le **09/11/24**.

► **COUPE U17**

Vu le mail de Rochechouart OC pour sa demande d'inscription en coupe U17 pour son équipe U16 R2
Et comme les clubs régionaux étant exempts au 1er Tour, la commission enregistre l'inscription de Rochechouart OC .

Le club de Rochechouart sera débité de la somme de 55 € pour engagement hors délai.

COMPETITIONS U 15

► **U15 D1**

- Match N°52180.1 entre Feytiat CS 2 et Rilhac Rancon CA du 05/10/24 à 15H30 :

La commission débite le club de Feytiat CS 2 de la somme de 10 € pour défaut d'enregistrement du résultat .

- Match N°51806.1 entre Boisseuil 87 FC et Cognacois FCL du 05/10/24 à 15H30 :

La commission débite le club de Boisseuil 87 FC de la somme de 10 € pour défaut d'enregistrement du résultat .

- Match N°51799.1 entre Feytiat CS 2 et JA Isle 2 du 21/09/24 à 15H30 :

La commission débite le club de Feytiat CS 2 de la somme de 25 € pour Feuille de match hors délai .

Coupe jeune

La commission fait un appel candidature pour l'organisation des Finales jeunes U15 et U17 principales et consolantes sur la journée du 31/05/25. Les clubs intéressés peuvent faire acte de candidature auprès de la commission des jeunes.

Le Président
M. LIOBET GUILHEM

Le secrétaire
M. DUFFOSSET ALEXANDRE

Procès-verbal validé par Christian PARTHONNAUD, Vice-Président